

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

N° 215/2019

OBJET : Ajustement budgétaire de la section de fonctionnement - Budget Général - Décision modificative n°3

L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances informe les membres de l'assemblée qu'afin de réaliser les ajustements de crédits budgétaires en fin d'année pour les chapitres suivants :

Chapitre 012 - charges du personnel : augmentation des charges du personnel (assurance du personnel et charges salariales du personnel enquêteur « tri sélectif ») : 110 000 €

Chapitre 014 - atténuation de produits : augmentation du montant de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence ALAE : 48 000 €

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : augmentation des crédits suite à l'annulation de produits rattachés 2018 : 94 000 €

Il y a lieu de prévoir :

Section de fonctionnement :

- Augmentation des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 012 (article 64111- rémunération principale) : 110 000 €
- Augmentation des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 014 (article 739211 – reversement attribution de compensation) : 48 000 €
- Augmentation des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 67 (article 678 – charges exceptionnelles) : 94 000 €
- Diminution des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 65 (article 657358 – autres groupements) : 82 000 €
- Diminution des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 022 (dépenses imprévues) : 100 000 €
- Augmentation des crédits budgétaires en recettes, chapitre 75 (article 7588 – produits divers de gestion courante) : 59 000 €
- Augmentation des crédits budgétaires en recettes, chapitre 70 (article 73223 – FPIC) : 11 000€

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019



ID : 031-200068807-20191203-215_2019-DE

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la proposition ci-dessus relative à l'ajustement budgétaire,

MANDATE Monsieur le Président à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS